

ÉCHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles d'utilité publique.

Cette feuille paraît le
Dimanche. On s'abonne
au bureau du Journal,
chez CHORGON père,
Impr. place du marché,
à Roanne; et à Paris,
à l'Office-Correspondant,
r. N-D-des-Victoires, 48.

Bulletin local.

Roanne, 26 septembre 1852.

Voyage du Prince-Président.

Son séjour à Roanne, 17 et 18 septembre.

Ces jours d'agitation publique sont passés et déjà S. A. est près d'arriver à Marseille. Nous nous dispenserons de répéter à nos lecteurs les ovations nombreuses et continuelles qu'il a reçues en tous lieux, notamment à Lyon et à Grenoble, où le souvenir de l'empereur est gravé dans le cœur de tant d'anciens capitaines qui peuplent la capitale du Dauphiné.

Si nous revenons encore sur le court séjour qu'a fait Napoléon dans notre ville, c'est que nos compatriotes aiment à se faire raconter ce qu'il a fait, et qu'on nous en a pour ainsi dire imposé la tâche. C'est aussi pour faire connaître le cœur de cet homme à qui la France a confié ses destinées; — cet homme à qui la reconnaissance nationale fait offrir par ses vivats une couronne impériale qu'il ne sollicite pas.

Nous reviendrons donc sur quelques faits déjà relatés.

Lorsque le prince, à son arrivée à St-Germain-Lespinasse, reçut un bouquet de la part de jeunes filles des parents de M. De Persigny, on lui présenta notamment une belle ombelle de fleurs d'Hortensia. Son altesse la prit aussitôt et la porta sur son cœur en élevant rapidement ses regards vers le ciel. Sans doute un souvenir de sa mère la reine Hortense lui arracha un soupir. L'on sait que c'est cette reine qui fit apporter en France la première de ces fleurs à laquelle elle donna son nom. Aussi M. Cléjont de Champagny, qui commandait la cavalcade et quelques autres chevaliers de l'ordre avaient-ils eu la délicatesse d'offrir leurs chapeaux de ces mêmes fleurs.

Le cortège parvint à la hauteur de la rue du Collège, vis-à-vis celle dite Bourneuf, le prince aperçut au-dessus de la porte d'un fripier, un bel aigle sculpté, aux ailes déployées, tenant en son bec une couronne, et la foudre à ses pieds. Au-

dessous de lui étaient deux vers tracés en gros caractère, peignant le respect, l'amour et la reconnaissance. Napoléon, pour remercier celui qui paraissait ainsi lui faire hommage, salua l'oiseau emblème de sa future couronne.

Parvenu dans la cour de la sous-préfecture, il apprit que deux jeunes demoiselles faisant partie de celles qui devaient lui offrir un bouquet, avaient eu le malheur de se brûler en passant leurs robes de satin près d'un tuyau à gaz enflammé, et que l'une d'elles avait été emportée évanouie, il s'empressa d'envoyer son médecin particulier offrir ses services, et plus tard il envoya de nouveau à deux reprises différentes des officiers de sa maison pour s'enquérir de leur santé. Ces deux jeunes demoiselles ont pour père M. Martin, directeur des impositions indirectes à Roanne.

Bientôt après le prince monta dans la voiture de M. Audra-Fauvel, avec le général St-Arnaud, M. le ministre de l'Intérieur et M. le Maire. Ils parcoururent au pas notre belle et longue rue Nationale jusqu'au bout du Coteau en recueillant de nouveau les vivats de la foule qui se pressait sur ses pas. Arrivé à l'embarcadere du chemin de fer et près de l'arc de triomphe simple, mais plein de goût, dressé par les soins de M. Bousson, maire du Coteau, le prince revint sur ses pas pour visiter l'établissement de ladite commune. La supérieure, au bain, surprise de son arrivée inopinée, n'eut que le temps d'endosser une robe et de venir pieds nus recevoir le prince. S. A. sourit de son embarras, visita l'établissement dans son ensemble, et frappé de l'ordre et de la propreté qui y régnaient, annonça à la supérieure que si elle avait quelques besoins, elle n'aurait qu'à s'adresser à M. le ministre de l'Intérieur. Cependant le prince témoigna son étonnement de ce qu'il n'avait point aperçu dans cette maison ses petites filles bleues.

Elles avaient été l'objet de sa visite; mais bientôt M. le maire comprit que S. A. voulait parler des orphelines du Phénix. Les augustes visiteurs remontèrent donc en voiture et arrivés sur l'esplanade de l'ancien pont de bois, la voiture s'arrêta et M. Audra fit remarquer au prince le superbe panorama qui se développait à droite et à gauche, ainsi que notre belle rue nationale qui se déroulait devant eux.

sure que l'on s'éloigne de l'époque où l'on a reçu le bienfait.

La reconnaissance n'en est pas moins l'un des sentiments les plus nobles et les plus élevés de la nature humaine. Elle tient à une perfection intérieure de l'âme, que la civilisation se plaît à perfectionner. Elle est l'indice d'une moralité pure, qu'on cherche à développer chez tous les hommes. Dans la plupart de nos livres, on aime à récréer les jeunes imaginations par la peinture touchante de cette heureuse disposition de notre âme. Elle est quelque fois la source de l'intérêt de nos drames. On la met en scène comme l'amour, et on lui donne sur nos théâtres toute l'approbation due à une affection qui est aussi grande que généreuse.

Mais la reconnaissance n'est pas seulement une affection destinée à rapprocher deux individus qui se rendent quelques bons offices dans le commerce de la vie civile. C'est un lien plus ou moins étendu, à l'aide duquel des familles d'hommes se rattachent et tiennent les uns autres au sein de la société.

C'est quelquefois un sentiment universel qui est simultanément éprouvé par tous les membres d'une nation, c'est-à-dire qu'on éprouve du bonheur à voir récompenser un homme qui a bien mérité de la patrie, et qui s'est signalé par des services publics; nous sanctionnons en quelque sorte par notre approbation la couronne qu'on lui décerne, et nous partageons la satisfaction générale. Nous éprouverions une vive peine si les chefs qui président aux destinées du gouvernement manquaient de justice à son égard.

Tel a été le but de notre enthousiasme pour le prince Louis-Napoléon, à son arrivée à Roanne, le 17 et 18 courant.

Nous avons en deux mots rendu compte de la visite du prince à l'hôpital de Roanne. Il était accompagné du ministre de l'Intérieur, de M. le préfet de la Loire, et de M. le maire. Mme Lacroix, supérieure de l'établissement, qui ne s'attendait pas à la visite de ces augustes arrivants, fut interdite au point qu'elle s'est peu souvenue des paroles qu'elle lui a adressées. « Prince, c'est aujourd'hui le plus beau jour de vie: je mourrai contente, puisque j'ai le bonheur de vous voir. » S. A. pour faire trêve à ce compliment flatteur, lui dit, en la saluant gracieusement: « Eh bien! Madame, vous ne dites donc rien à M. de Persigny, votre compatriote, le ministre de l'Intérieur? — Ah! pardon, prince, entièrement absorbée par la vue de votre auguste visage, je n'avais pas remarqué M. le ministre. — M. de Persigny s'inclina avec bonté aux paroles que lui adressa madame la supérieure. Puis, comme le temps pressait, tous allèrent visiter les salles de l'hospice. S. A. aperçut un grenadier, malade depuis quelques mois. Touché de la figure pâle de ce malade, il lui donna quelques pièces d'or, en lui souhaitant sa guérison prochaine. Plus loin, le prince voit un autre militaire à l'hospice depuis plus d'un an, lequel a reçu en Algérie une balle dans la joue. Sur la recommandation de madame Lacroix, M. de Persigny lui donna six pièces d'or, et le militaire remercia par les cris de vive l'Empereur!

Des secours furent encore distribués à des malheureux de l'hospice. En partant, le prince glissa dans la main de la supérieure, une douzaine de Napoléons en lui disant: « Vous les emploierez à l'usage qu'il vous plaira et que vous savez si bien choisir, et quand vous aurez des besoins, écrivez-moi directement, où à M. de Persigny, et l'on vous accordera tout ce que l'on pourra. » La foule alors poussa le cri de vive Napoléon! Madame la supérieure, par un mouvement rapide et avec un air impératif s'écria: vive l'Empereur plutôt! et la foule répéta le cri avec frénésie. S. A. lui serra la main avec émotion, se tourna du côté du sous-préfet et du maire en disant: « Quelle femme! puis il sortit de l'hospice, accompagné des mêmes cris de la foule.

La nuit arrivée, les rues de la ville sont éclairées par des milliers de lampons ou verres de couleurs

Il n'y a, comme on le voit, rien d'acquis et de factice dans ce sentiment qui émane, comme l'amitié, de l'instinct irrésistible de nos relations sociales. Les sauvages même n'ont point été déshérités de ce beau don de la Providence. La reconnaissance est aussi pour eux un besoin primitif de leur organisation. Si, chez l'homme civilisé, elle n'était souvent altérée par l'orgueil et la vanité, elle serait la plus douce de nos impulsions naturelles.

DE L'INGRATITUDE.

Qui eût pu le penser et le prévoir? La reconnaissance, cet attribut divin de l'organisation, ce sentiment pur et délicat que la nature aurait dû rendre ineffaçable, a eu aussi sa part dans la corruption sociale. L'ingratitude est venue désenchanter l'âme du bienfaiteur. Elle a détruit ou profondément altéré ces rapports d'estime, d'obligance et d'amitié, qui sont le fondement de toute relation dans l'espèce humaine. L'ingratitude indignifie le cœur. L'anatomie de l'homme moral n'offre aucun vice qui soit plus affligeant et plus odieux.

L'ingratitude n'est point une passion; c'est presque toujours le résultat de la vanité en révolte contre cette espèce de supériorité que le bienfaiteur exerce sur celui qu'il oblige; c'est souvent un état négatif de l'âme, une apatie nerveuse; c'est une infirmité du cœur ou une constitution défectueuse de notre système sensible. Les ingrats ne méritent aucun pardon. Ce sont eux qui, en se multipliant, ont rendu la générosité si rare sur la terre.

Il ne faut pas toutefois que les gens de bien se lassent de secourir l'infortuné. « L'ingratitude ne décourage point la bienfaisance, dit un profond

qui font voir des transparents avec des inscriptions laudatives. Les édifices publics sont illuminés partout par des flots de lumières. Toute la population de la ville et des environs au nombre de 50 mille au moins, se heurte dans les rues et places et notamment devant la sous-préfecture.

Nous n'avons encore rien dit de cette habitation princière. Réparons notre oubli.

Le préfet, M. Ponsard, était venu plusieurs fois de Montrbrison à Roanne pour s'entendre avec M. le sous-préfet et M. Audra, à l'effet de bien recevoir le prince.

Au-dessus de la porte du péristyle, était l'inscription suivante : à son altesse impériale hospitalité Roannaise, surmontée d'un aigle.

Le vestibule de la chambre à coucher du prince est peint en vert avec des abeilles ; à gauche est un aigle couronné reposant sur l'Europe, avec cette inscription : 2 décembre 1805, Austerlitz. A droite, un aigle surmonté d'un étoile reposant sur la France avec cette inscription : 2 décembre 1852. Paris.

Le fronton de la porte du prince est ornée de deux lions et on y remarque cette inscription, qui était le bon soir de la population de Roanne : « Prince, vous avez sauvé la France : que Dieu garde vos jours. »

Toutes les autres pièces de l'hôtel avaient été réparées à neuf avec une grande magnificence. Depuis 15 jours de nombreux ouvriers, peintres et autres y avaient travaillé jour et nuit.

Toutes les dispositions avaient été parfaitement prises par les soins de M. le sous-préfet et de M. le maire.

Des travaux immenses d'ornementation se voyaient dans la cour et dans le jardin de la sous-préfecture. Il était éclairé par 5000 verres de couleurs, sans compter de nombreux appareils à gaz dont la disposition intelligente est due à M. Tilloy. Ce citoyen montre toujours un dévouement sans bornes toutes les fois qu'il s'agit d'être agréable à l'autorité. — La salle du bal a été construite à titre définitif dans une ancienne orangerie de la sous-préfecture, dont la grandeur avait été doublée. Cette salle sera peut-être une des plus belles du département. Elle présente l'immense avantage d'être quelque chose de durable, tandis que dans la plupart des localités les préparatifs faits pour la réception du prince disparaissent avec son altesse.

Au milieu du jardin, le bassin d'eau éclairé par des feux serpentants et entourés de fleurs, produisait un effet magique parses dispositions.

Le samedi, le soleil se lève radieux et semble concourir à la joie des habitants. Le prince sort de la sous-préfecture par le jardin et trouve sur son passage une foule compacte, avide de le revoir et formant une immense haie s'étendant à travers une longue promenade boisée jusqu'à la Providence du Phénix. C'était là que voulait se rendre S. A. pour revoir ses petites filles bleues. Ces lieux paraissent être le rendez-vous privilégié : C'était d'abord les vieux débris de nos armées de l'empire, accourus des campagnes voisines pour acclamer le Sauveur de la France et saluer du même cri de vive l'empereur le neveu de celui qui les avaient conduits à la victoire. Venaient ensuite, suivi de leur maire et de leur curé, les habitants des cantons environnants, précédés de leurs drapeaux. Sur leurs bannières, on lisait : à L. Napoléon la commune de... reconnaissante ; — nos

cœurs battent pour lui ; — ou bien : Vive le sauveur du pays ! — amour respect, honneur au grand homme ; — d'autres : vive l'Empereur ; etc.

C'était un touchant et beau spectacle de voir ces villageois en habits de fête, tout rayonnans de joie et d'espérance, se disputer presque les premières places pour voir de plus près le chef de l'Etat. Il apparaît enfin, entouré de son brillant état-major. Il est à pied. Le voilà au milieu des vieux braves, au milieu de ses amis, comme il les appelait la veille. Le cri de vive l'empereur se fait entendre sur toute la ligne : les infirmes retrouvent leur courage ; — le malade oublie sa souffrance, et la joie déride tous les fronts ; à voir l'enthousiasme de ces vieux preux, on les dirait encore à 50 ans, et pourtant il en est d'octogénaires. — Le prince, avec cette affabilité qui le caractérise, se sourit de bonté qui effleure ses lèvres, se mêle avec eux ; il leur parle, écoute leurs douleurs et les allège, soit par des paroles d'espérance, soit par des marques de générosité. Ses yeux rencontrent un vieillard à la taille élevée, et dont le front pâle et ridé révèle la souffrance ; une longue barbe blanche descend jusqu'à sa poitrine. « Qui êtes-vous, brave homme, lui dit le prince, en lui serrant la main : — » Empereur, lui répond l'invalidé, (croyant sans doute de parler à l'oncle) je suis un vieux débris de la garde impériale ; j'ai fait sept campagnes pour la patrie et pour l'empereur : s'il le fallait je combattrais aussi pour vous. »

Le prince, visiblement ému, se retournant vers un de ses aides-de-camp pour cacher son émotion : « 400 fr. de pension à ce brave : il l'a bien mérité, » et il lui fit donner en attendant, plusieurs pièces d'or. Ce brave ne put contenir ses larmes de joie ; ses forces l'abandonnaient : il s'affaissa sur lui-même en s'écriant d'une voix presque éteinte : Vive l'Empereur !

Après cet épisode, le prince poursuit sa route à travers une haie étroite, au milieu des plus vifs transports. On remarque même parmi la foule des hommes qui, hostiles précédemment à sa politique, maintenant subjugués par son air de bonté, se pressent sur ses pas et le saluent de leurs vivats. Il est là confondu avec la foule. On dirait un père au milieu de ses enfants.

Arrivé au centre de la haie, un vieillard valetudinaire lui est présenté. Le prince, toujours plein de bonté, suspend ses pas et veut lui parler. L'infirme ne peut lui répondre ; mais son maire prend la parole : « C'est, Monseigneur, un soldat de la « vieille armée : il a assisté au désastre de Moscou et a fait plusieurs campagnes ; affaibli aujourd'hui par la maladie, incapable de gagner le plus petit salaire, il est venu de bien loin, Monseigneur, pour implorer votre générosité. »

Bien ! a répondu le prince, je le soulagerai, et s'adressant à M. De Persigny qui lui glissait plusieurs pièces d'or, insérez cet homme, dit-il, pour 400 fr. de pension. — Un cri unanime de Vive l'Empereur sortit à l'instant de mille poitrines à la fois et accompagna l'auguste bienfaiteur jusqu'aux portes de l'établissement charitable du Phénix.

A son arrivée, la dame directrice fait fermer le portail en fer, afin de n'être pas elle et ses petites filles étouffées par les flots tumultueux de la population empressée. Alors le prince fut entouré par les 60 petites filles de la maison, toutes ha-

billées de même. L'une d'elles lui adressa un petit compliment admirablement tourné, et chacune quelques mots qui portaient au cœur. Les unes lui prenaient les mains, les autres les lui baisaient, d'autres touchaient ses habits ou sa personne ; les unes pleuraient, les autres sautaient de joie. Tous ceux qui pouvaient voir cette scène attendrissante pleuraient aussi. Le prince, ému d'une tendre émotion, chercha à s'y dérober, car son cœur en était visiblement affecté. Madame la supérieure, en femme d'esprit, sut l'en tirer. C'était une vieille connaissance de la veille, et déjà Napoléon avait su l'apprécier.

Cette dame, le vendredi, était allée au-devant du prince, en avant de la ville, avec son bataillon de petites orphelines, habillées de bleu, pour le voir et lui offrir aussis vœux. Mais s'étant aperçue que les vivats et le brouhaha de la foule empêchaient de voir sa petite troupe, elle s'avança hardiment vers le postillon et lui cria halte-là ! Cet homme étonné s'arrêta en effet, et alors elle put s'approcher de Napoléon qu'elle salua :

« Prince, dit-elle, je suis la fille d'un vieux colonel qui a vieilli sous l'épaulette, et est mort couvert de blessures au service de votre oncle. J'ai été bercée moi-même sur les genoux du Grand-Napoléon. Aujourd'hui, je suis la directrice d'une maison d'orphelins et j'utilise mes loisirs à les soigner et les instruire. En vous ils doivent avoir un père ; je viens avec eux vous offrir nos vœux et nos hommages. »

Le prince, frappé de la noblesse des sentiments de cette dame la remercia de sa démarche et, en la saluant lui dit : au revoir.

Le prince venait donc la revoir et visiter son établissement. Après avoir vu l'atelier où travaillaient les jeunes filles, il voulut voir aussi celui des petits garçons occupés à diverses professions.

Pendant que le prince parcourait les ateliers, M. De Persigny fit signe à Madame St-Vast, d'entrer au cabinet d'études, et lui dit : « J'ai ordre de S. A. de vous demander quels sont vos besoins, vos dettes et de vous assurer qu'il veut prendre sous sa protection une maison où l'on soigne et instruit les orphelins, et où on leur apprend à devenir un jour des gens utiles à la société. »

Le prince, en sortant donna des marques nombreuses de la générosité de son cœur, fut salué du cri de vive l'Empereur par les dames de la maison, cri qui fut répété par la foule immense qui garnissait tout le bois et la promenade du Phénix.

En rentrant dans la sous-préfecture, il donna ordre aux anciens militaires qui l'attendaient, de le suivre et fit distribuer à ceux qui n'avaient rien reçu une somme de mille francs. Un cri de vive l'Empereur fut le remerciement de ces braves.

L'heure de partir arrivée, le prince monta en voiture et descendit au pas notre belle rue Nationale, entouré notamment par notre jolie compagnie de pompiers, la cavalcade d'honneur, les dragons, et une foule immense qui l'accompagnaient de ses vœux. A peine eut-on parcouru 200 mètres, qu'une petite fille de 12 ans, accourut à sa voiture, portant une couronne en fleurs, au milieu desquelles était une pétition ; un aide-de-camp la hissa auprès du prince, qui, après avoir pris la couronne, lui donna en échange une boîtelette contenant un bijou. Il allait l'embrasser, quand la petite fille s'échappa joyeuse pour porter voir à sa mère le cadeau du futur empereur.

écrivain, mais elle sert de prétexte à l'égoïsme. Cette pensée n'a pas besoin d'aucun commentaire physiologique ; on est généreux par l'entraînement de son instinct, a dit M. le duc de Levis. Ce n'est donc que par système ou par dépravation qu'un résiste si souvent aux inspirations natives du caractère.

Pourquoi cric contre l'ingratitude ? dit un célèbre philosophe ; c'est contre l'orgueil qu'il faut exhiler ses plaintes, puisque nous lui devons cette hideuse maladie. L'homme qu'on oblige, ajoute-t-il, s'imagine toujours qu'on n'a pas fait pour lui ce qu'il méritait, et le bienfaiteur croit à son tour avoir fait plus qu'il ne devait. Mais l'orgueil n'est pas la seule passion qui forme l'âme à tout sentiment de reconnaissance. On est ingrat par avarice ; on est ingrat par ambition ; l'amour même, ce premier bonheur de la vie, ne fait-il pas rompre les pactes les plus sacrés ?

D'autres écrivains ont voulu excuser les ingrats en calomniant les bienfaiteurs ; ils ont prétendu que ces derniers n'agissaient le plus souvent que par spéculation ou par amour-propre. Une assertion aussi générale est un outrage à l'espèce humaine ; car l'homme naît avec un penchant heureux, qui est indépendant d'aussi vils motifs. Lorsqu'il n'est point déchu de sa loyauté primitive, il est mu à chaque instant par le besoin impérieux de se consacrer à ses semblables.

Il est donc criminel celui qui manque à l'instinct des relations sociales, celui qui marche en sens contraire des inclinations douces et bienveillantes que la nature lui a données. L'homme coupable d'ingratitude doit être comparé à l'homme qui refuse d'acquitter les dettes qu'il a contractées. Il mérite les mêmes peines : il a violé le contrat de

relation ; il a pris le temps et le crédit de son bienfaiteur ; il en a usé tout à son aise. Ne doit-il pas payer ce qu'il a reçu par des sentimens ou par des offices analogues ?

Remarquons néanmoins que celui qui sent tout le prix d'un bienfait doit aussi sentir tout le poids de la reconnaissance. Car, comme je l'ai dit déjà, l'homme qui oblige son semblable acquiert sur lui une espèce de supériorité qui blesse le cœur humain.

Une âme libre peut se cabrer à l'aspect d'un tel joug, sans qu'on puisse précisément lui imputer le crime d'ingratitude. Il vaut donc mieux croire que ses scrupules proviennent au contraire de ce qu'elle apprécie toute l'étendue de sa dette. D'autres âmes, non moins délicates, peuvent craindre qu'un service important ne vienne rompre cette égalité qui fait le charme et la vie d'une liaison. Qui ne sait pas d'ailleurs que les bienfaiteurs se paient souvent avec usure de leurs propres mains ?

Les victimes de l'ingratitude excitent du reste un intérêt plus vif que celles qui sont en butte à un malheur ordinaire. Nous éprouvons communément pour ces personnes un sentiment qui se compose de l'estime plus ou moins grande qu'elles nous inspirent, et de cette pitié naturelle qui nous fait participer aux maux de nos semblables. L'idée de leur perfection morale et les principes de justice dont nous sommes imbus allument alors dans nos âmes une vertueuse indignation.

Plus nous considérons le rang et les qualités particulières du bienfaiteur, plus nous sommes courroucés contre l'ingrat. De là vient que le meurtre d'un souverain qui fut bienfaisant et juste, ou celui d'un père sensible et généreux, font frisson-

ner d'épouvante les hommes les moins compatissans. Qui a pu lire sans éprouver ces douloureuses émotions l'histoire des filles du roi Léar, qui, après s'être enrichies de ses dépouilles, l'ont livré à tout le décaûment, à tous les besoins de la vieillesse ? Il y a quelque chose d'auguste et d'imposant dans le caractère de cet infortuné monarque, alors même qu'il va mendier son pain de village en village. Si les éléments, si les injures des saisons viennent l'assaillir au milieu des forêts désertes qu'il est contraint de traverser, il ne murmure point contre la destinée. « Vents, s'écrie-t-il, vous pouvez mugir sur la tête d'un roi malheureux, la reconnaissance ne vous a point liés à mon sort. Ce n'est pas de moi que vous tenez votre empire. »

J'en ai dit assez pour démontrer que les torts de l'ingratitude peuvent enfanter de grands coupables. Il faut bien que cette monstrueuse imperfection de notre être soit un crime, puisqu'il expie à chaque instant son injustice par les regrets les plus cuisants ; puisque la honte colore son visage toutes les fois que l'occasion le met en présence de l'homme qui l'a obligé ; puisqu'il ne saurait jouir sans trouble des bienfaits dont on l'a comblé. Le code de notre législation n'inflige point de peines à l'ingrat ; mais son tribunal est dans son cœur, où ses remords prennent naissance. Il est aussi pour son orgueil un châtiment cruel et inévitable ; c'est le souvenir de son bienfaiteur.

Le cortège se remit en marche. Le prince paraissait content : il avait soulagé des infortunés, récompensé d'anciens serviteurs de la patrie, encouragé les efforts de personnes charitables qui s'occupent des besoins des malheureux, reçu un accueil infiniment bienveillant de la part de plus de trente mille habitants : ils l'accompagnaient encore de leurs vivats ; on lui jetait des fleurs, d'autres lui envoyaient des saluts : la rue était garnie de banderoles et de drapeaux tricolores ; avec ce tableau, le soleil et un temps superbe éclairaient l'horizon, tout en un mot semblait porter la joie dans son cœur. On arrive ainsi auprès du dernier arc de triomphe. Il fait signe au ministre de la guerre de jeter un coup d'œil en arrière et tous deux semblent prononcer un adieu à notre ville en disant : C'est beau ! quel panorama se déroule à nos côtés ! Puis il lève les yeux sur le haut de l'arc et lit le bon voyage des Roannais dans ces mots : Prince, nos vœux et nos cœurs vous accompagnent. Avant de remettre sa voiture en mouvement, il appelle le capitaine de nos pompiers et le remercie de ses soins et de l'avoir accompagné jusque-là. Le capitaine le salue de son épée et lui souhaite un heureux voyage.

La voiture du prince s'éloigne alors escortée par la cavalcade roannaise, et le véhicule du ministre de l'intérieur va partir.

Nous avions eu soin de faire connaître la remarquable physionomie de notre compatriote. Jusqu'ici le respect dû au prince avait comprimé l'élan de nos cœurs pour M. De Persigny et avait absorbé tout autre sentiment. Mais aussitôt qu'il fut reconnu, et que le prince fut parti, les cris de vive M. de Persigny, vive le Ministre de l'Intérieur furent poussés. Il fut très sensible à cette marque d'attention des Roannais, et se levant le chapeau à la main, il remercia avec une grâce charmante et nous dit : « mes amis, au revoir ! »

Du vendredi 17 au 18 septembre, beaucoup de personnes ne pouvant trouver à se loger passèrent la nuit au bal de la place de la mairie ou à parcourir les illuminations de la ville. Les hôtels, auberges, cafés et cabarets restèrent ouverts toute la nuit, sans qu'on ait eu à constater, chose singulière, le moindre désordre.

Pour ne rien oublier, nous annonçons qu'à l'arrivée du prince, un léger incident est venu troubler la joie universelle. Un énergumène en blouse, comme il s'en trouve partout, s'est écrié deux fois : *Vive la République démocratique et sociale* ; — à bas !... Il n'eut pas le temps d'achever, M. Fouljols, directeur de la poste aux lettres, lui mit la main au collet et le remit entre les mains de quatre gendarmes en leur disant : Vous répondrez de cet homme là. — Pour l'honneur de notre arrondissement, nous annonçons que cet ami de la sociale n'est pas de nos environs et qu'il appartient au département de Saône-et-Loire. Les vivats de plus de trente mille bons citoyens ont suffisamment protesté contre les sentiments criminels de ce fanatique, qui a pour nom Lorient Jean.

Au nombre des récompenses accordées par le prince-Président de la République, à son passage à Roanne, nous avons omis d'en mentionner une que nous sommes heureux d'enregistrer. M. Guillien Paul, officier d'administration comptable des subsistances militaires en retraite, membre du conseil général depuis 1859, maire actuel de Saint-Just-en-Chevalet, a été nommé chevalier de la légion d'honneur. — M. Guillien compte trente-huit ans de services militaires et civils.

Le Nouvel Echo de Roanne à la Patrie.

Dans votre n° du 22 septembre dernier, 2^e page, 1^{re} colonne, vous avez inséré l'article ci-après :

Un jeune militaire du 1^{er} de dragons, M. Teillard, adresse de Roanne à son père, une lettre dans laquelle nous lisons le passage suivant :

Roanne, 18 septembre 1852.
Partout les honneurs impériaux ont été rendus au prince. Partout les individus qui lui donnaient encore le titre de président de la République étaient maltraités par le peuple, contre lequel les troupes de toutes armes étaient insuffisantes pour les protéger. De longues files de religieuses, pieds nus, allèrent, drapeau en tête, à sa rencontre.

Ce jour, le 17 fera époque dans ma vie.

Le contenu de cette prétendue lettre est inexact en tous points. Personne n'a été maltraité. Un seul individu qui a crié deux fois *vive la République démocratique et sociale*, a été arrêté et incarcéré. Voilà tout.

Les troupes de toutes armes n'ont pas été obligées de protéger personne. Il n'en était pas besoin.

Et aucune file de religieuses n'est allée pieds nus à la rencontre du prince. S. A. n'eût pas souffert un acte de servilité de cette sorte.

Le *Sicéle*, dont nous connaissons la tendance ancienne, a insinué malicieusement que l'accueil fait au prince, par les Roannais, avait eu pour mobile la promesse de mettre la préfecture en notre ville. Ce bruit qui a couru il y a longtemps ne repose sur aucune consistance ; ainsi M. de Persigny

n'a pu faire et n'a fait à personne aucune confidence à cet égard.

Ce journal a fait encore une maligne allusion au sujet de notre ville, en annonçant que sur l'arc de triomphe d'entrée étaient ces mots : La ville de Roanne se donne à L. Napoléon pour jamais, et cette feuille ajoute ni jamais, ni toujours, c'est la devise des amours.

C'est-à-dire que notre amour pour le prince sera de courte durée. Le mot *jamais* n'était point écrit.

Les Roannais sont constants : leur attachement à la famille Napoléon date de l'empire. Les cadres du 4^e léger pourraient dire si nous avons combattu pour lui. En 1814, alors que Paris et Lyon étaient occupés par les étrangers, nous avions les armes à la main et nous défendions la patrie et l'Empereur. Nous nous rappelons qu'alors 42 citoyens de notre ville attaquèrent et vainquirent 400 autrichiens réunis à St-Symphorien-de-Lay, à 16 kilomètres de Roanne. C'est de l'histoire que j'affirme sincèrement, parce que j'ai le droit de le faire.

Le souvenir de la gloire de l'empire et notre attachement à l'Empereur datent donc de loin. Nous n'avons fait que le renouveler les 17 et 18 7bre.

Une autre feuille s'est permis d'avancer que nos rues étaient tortueuses. Nous osons affirmer qu'il est peu de villes en France aussi jolie et aussi régulière : les voyageurs de commerce pourraient l'attester. Cinq routes sillonnent Roanne, et un seul passage paraît étranglé par la saillie de l'hôtel du Loup-enchaîné ; mais nous espérons que le passage du prince et de M. de Persigny, nous débarrassera d'un obstacle qui ne devrait pas exister sur une route nationale de première classe.

Pour et au nom de mes concitoyens, J. CHONGNON, dit Père l'Echo, imprimeur à Roanne.

LIQUIDATION DEVILLAINE, EX-BANQUIER.

M. le préfet de la Loire, M. le sous-préfet et M. le maire de Roanne, qui portent beaucoup d'intérêt à la ville de Roanne, ont profité du passage dans cette ville de M. le prince-Président et de M. le ministre de l'intérieur, pour recommander à leur bienveillance la demande de mettre en loterie la forêt de Bélesta dont nous avons parlé dans une de nos précédentes feuilles.

Outre le don de 500 mille francs destinés à la ville de Roanne, en cas de réussite, d'autres dons sont destinés aux communes usagères.

Elections municipales. — C'est aujourd'hui que se terminent les Elections municipales de notre ville. Plusieurs listes circulent, qui tendent à mettre la désunion dans le conseil, à élaguer même nos autorisés les plus respectables. Concitoyens, ne soyons pas insouciant, groupons-nous pour déjouer ce projet : le père l'Echo vous y engage.

Nous disions, il y a trois semaines et nous répétons :

L'honneur d'être conseiller municipal est un honneur sans profit ; il est parfois à charge à celui qui en est revêtu. Laissons donc cet honneur à ceux dont la position sociale, les loisirs, la fortune et les connaissances spéciales les rendent plus capables de remplir cette tâche sans aucune charge. Composons le Conseil d'hommes désireux de prêter leur concours aux chefs de famille que le gouvernement, que l'autorité supérieure ont placés à la tête des populations, de veiller à la bonne administration de la commune. Ils ont la bonne envie de bien faire ; n'entravons pas leurs bonnes intentions.

— Mercredi dernier, un accident des plus déplorables est arrivé à un groupe de personnes venant de Charlieu dans une voiture, à la descente d'un petit chemin qui longe la route pour arriver près de l'église de Pouilly. Le cheval qui conduisait six personnes dans cette voiture, s'est élancé fougueux et a renversé son véhicule. M. Bonneaud, médecin à Charlieu, qui était monté sur le brancard pour faire conversation avec ses amis, et avait renvoyé sa calèche et son domestique, crut de bien faire en se précipitant à terre pour arrêter la voiture, mais le choc lui a cassé la jambe et disloqué le périmet. Le fils de M. Labarre dont

le père était agonisant, s'est aussi cassé la cuisse ; un troisième, M. Geoffroy, a eu de fortes lésions aux genoux et à la figure ; une dame et deux petits enfants ont été plus ou moins contusionnés.

De prompts secours ont été portés aux victimes de ce cruel contretemps.

Avis. En général l'expérience prouve qu'en pareille circonstance, il est plus prudent de rester en voiture que de sauter dehors. Tous ceux qui essaient de faire le contraire se tuent ou s'estropient.

VENDANGES. Les vigneron de nos environs ont, depuis quelques années, la manie de vouloir vendanger aussitôt que le raisin commence à devenir rouge ; ils prétextent tantôt la pourriture de quelques raisins, tantôt que le froid diminue le vin de moitié en faisant tomber les feuilles. Or, si le vent du nord a soufflé depuis quelques jours, il n'y a pas eu pour cela de gelée blanche qui ait endommagé ou fait tomber la feuille. Il est donc intempestif, pour ne pas dire ridicule, de parler de vendanger quand le temps est sec, et que le soleil est chaud et plane sur l'horizon, car il arrête alors la pourriture, et fait avancer la maturité. — Et d'ailleurs, nous sommes dans une zone où d'ordinaire l'on ne vendange que 15 jours après le midi, or les journaux n'ont point encore annoncé qu'on ait ouvert les vendanges ailleurs. Il ne faut donc pas se presser encore.

Bulletin Administratif.

(Depuis longtemps nous nous étions élevé contre la coutume barbare des habitants des campagnes qui, dans leurs fêtes se donnaient le cruel plaisir de tuer en les faisant souffrir divers animaux.)

M. le préfet vient enfin de proscrire de pareils jeux.)

Police municipale. — *Proscription des Jeux cruels.*

Le préfet de la Loire aux Sous-Préfets, Maires, Officiers de gendarmerie et Commissaires de police du département,

Messieurs,

Dans un grand nombre de communes de ce département on a conservé l'usage du jeu appelé *tir à l'oie* ou *au mouton*, et qui consiste à suspendre des volailles vivantes ou autres animaux domestiques, sur lesquels, on se lance armé de bâtons ou d'instruments tranchants, jusqu'à ce qu'ils aient été tués ou que la tête de ces animaux ait été séparée du corps.

Ce genre d'amusement n'est plus en rapport avec nos mœurs ; il ne peut qu'entretenir des idées de cruauté. Je vous invite, Messieurs, à vous opposer, par tous les moyens possibles, à ce que les habitants de vos communes respectives se livrent au jeu que je viens d'indiquer. Vous dresserez au besoin des procès-verbaux contre ceux qui auraient enfreint vos ordres, pour les déférer aux tribunaux compétents.

Recevez, etc. Le Préfet H. PONSARD.

Recrutement. — *Appel de 40,000 hommes sur la Classe de 1851.* dernier numéro de chaque canton compris dans la portion appelée à l'activité, et admission des Remplaçants.

Le préfet de la Loire aux Maires du département.

Messieurs,

Un décret du Prince-Président de la République, en date du 21 août dernier, appelle à l'activité 40,000 hommes sur les 80,000 de la classe de 1851, et par suite, le département de la Loire se trouve compris pour 587 hommes dans ce premier départ.

La mise en route de ces jeunes soldats aura lieu le 20 octobre prochain ; mais les jeunes gens seront convoqués pour le 18 à Montbrison, afin d'être passés en revue le 19, veille du départ. Vous ne tarderez pas à recevoir les ordres de route qui leur sont destinés ; je vous recommande de les leur faire remettre sans délai et de me faire parvenir le certificat de notification.

Pour faciliter encore aux pères de famille les moyens de faire remplacer leurs fils, vous annoncerez dans votre commune que le conseil de révision, en outre de la séance déjà indiquée pour le 22 septembre courant, tiendra deux nouvelles séances les vendredis 8 et 15 octobre prochain, à la préfecture, à 11 heures du matin. Il convient aussi de rappeler que les jeunes soldats se trouvant immatriculés, tout remplaçant ne sera admis

que s'il a la taille exigée pour le corps auquel le remplace est affecté.

Les pièces des remplaçants devront être déposées au bureau militaire l'avant-veille de chaque séance, avant midi; passé ce délai elles ne seront plus admises.

Recevez, etc. Le Préfet, H. PONSARD.

Dernier Numéro de chaque Canton compris dans l'appel de 40,000 hommes de la classe de 1851.

Arrondissement de Montbrison.

Boën, 52. — St-Bonnet-l-Château 50. — Feurs 54. — Saint-Galmier 46. — St-Georges-en-Couzan 44. — St-Jean-Soleymieux 58. — Montbrison 42. — Noiretable 20. — St-Rambert 54.

Arrondissement de Roanne.

Belmont 53. — Charlieu 55. — St-Germain-Laval 55. — St-Haon-le-Châtel 58. — St-Just-en-Chevalet 45. — Néronde 40. — La Pacaudière 49. — Perreux 28. — Roanne 48. — St-Symphorien-de-Lay 65.

ANNONCES JUDICIAIRES

ET AVIS DIVERS.

VENTE

PAR LICITATION,

EN SEPT LOTS,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la commune de Pouilly-sous-Charlieu.

Adjudication au 2 septembre 1852, devant M. DUVERGIER, juge au tribunal civil de Roanne.

Ils dépendent de la succession de dame Sophie Duret, décédée épouse de M. Noël-Michel Guyot.

VENTE

PAR LICITATION,

D'IMMEUBLES.

Sis à Ste-Colombe,

Pardevant M^e Durand, notaire à Néronde.

Adjudication au 17 octobre 1852.

Ces immeubles proviennent de la succession de Jacques Merle, père.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le tribunal civil de Roanne,

D'UNE

MAISON AVEC JARDIN,

ET D'UN TENEMENT EN TERRES ET PRÉS,

Situés au lieu de Joli-Cœur, commune de St-Symphorien-de-Lay.

Adjudication au 21 octobre 1852.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Devant le tribunal civil de Roanne,

D'UN PETIT

DOMAINE,

Composé de Bâtimens d'habitation et d'exploitation, Cour, Jardin, Prés, Terre, Vignes et Bois.

Situés en la commune de Cordelles.

Adjudication au jeudi 21 octobre 1852.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

DE ROANNE.

FAILLITE DE JEAN-MARIE CHETAIL.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, en date du vingt-quatre courant, M. Déclat, ex-huissier, demeurant à Thizy, a été nommé syndic définitif de la faillite de Jean-Marie Chetail, décédé marchand-toilier à Arcinges.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, outre un jour par cinq myriamètres de distance pour les créanciers domiciliés en France, hors du lieu où siège le Tribunal, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, au syndic et lui remettre leurs titres

accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de ce siège.

2^e Que les vérifications de créances commenceront le dix-neuf octobre prochain, à neuf heures du matin et seront continuées sans interruption;

3^e Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification;

4^e Qu'à défaut par les créanciers de se conformer au présent avis, ils subiront les prescriptions des articles 502 et 505 du code de commerce.

Roanne, le 22 septembre 1852.

BARBE, Greffier.

FAILLITE DE BENOIT BELUZE.

MM. les créanciers de la faillite de Benoit Beluze, ci-devant fabricant à Coutouyres, actuellement cultivateur, demeurant à St-Nizier-sous-Charlieu, sont convoqués à se réunir le quinze octobre prochain, à neuf heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour 1^o entendre le compte de M. Bostmeubrun, syndic, 2^o prendre part à la répartition de l'actif de cette faillite.

Roanne, le 22 septembre 1852.

BARBE, greffier.

Nota. Les créanciers, dont les créances ne sont pas encore vérifiées et affirmées, sont avertis qu'ils doivent faire remplir ces formalités d'ici la fin courant, s'ils veulent être compris dans la répartition.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE.

Par acte sous seing-privé, en date du treize septembre mil huit cent cinquante-deux, dûment enregistré au bureau de St-Symphorien-de-Lay le vingt-septembre mil huit cent cinquante-deux; il a été fait une société pour la fabrication et la vente des mousselines, entre M. Gabriel Berchoux, négociant, demeurant à St-Symphorien-de-Lay, M. Alphonse Berchoux, son frère, négociant, demeurant au même lieu, et M. Alcippe Estragnat, commis-négociant, demeurant à Tarare, sous la raison de commerce Berchoux frères et A. Estragnat. Chacun des associés aura la signature, mais ne pourra en faire usage que pour les achats de cotons nécessaires à la fabrication, et pour les factures et endossements d'effets donnés en paiements, à peine de nullité de tout ce qui sera fait en contravention à cette convention. Cette société commencera le vingt-cinq septembre mil huit cent cinquante-deux, et finira à pareille époque de l'année mil huit cent cinquante-huit. Le siège de la société sera à Lay, commune de St-Symphorien-de-Lay.

Signé à la minute:

Alphonse BERCHOUX. Alcippe ESTRAGNAT.
Gabriel BERCHOUX.

Sous-Préfecture de Roanne.

ROUTE DÉPARTEMENTALE, N° 8.

DE CUSSET A VILLEFRANCHE.

Rectification entre Renaison et le cabaret de l'Anc.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne donne avis que le plan parcellaire et l'état des terrains à occuper pour la rectification de la route départementale, n° 8, sur le territoire de Renaison et de Pouilly-les-Nonains, seront déposés pendant huit jours à la mairie de chacune de ces communes, à dater du 26 de ce mois jusqu'au 5 octobre prochain. Durant ce même délai un registre d'enquête restera ouvert pour recevoir les déclarations et réclamations des intéressés.

La présente publication faite conformément au dernier paragraphe de l'art. 6 de la loi du 3 mai 1851.

Roanne, le 24 septembre 1852.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement.

EUSÈBE CEZAN.

MONITEUR UNIVERSEL,

Seul Journal officiel de la République Française.

Prix d'abonnement pour Paris et les départements:

Trois mois, 40 fr.
Six mois, 20 fr.
Un an, 40 fr.

Envoyer un mandat sur la poste, aux bureaux de l'administration, rue des Poitevins, n° 6, à Paris.

MESSAGERIES

Du Commerce,

JOSEPH COLLIN ET C^{ie},

A Châlons-sur-Saône.

SERVICE DIRECT

ET SANS CHANGEMENT DE VOITURE,

DE ROANNE A CHALONS-SUR-SAONE

En 10 heures,

Par Marcigny, Paray-le Monial, Genelard, Blanzay, St-Leger et Bourneuf.

A Paray correspondant avec un service pour Châlons par Charolles, St-Bonnet-de-Joux, Joney, Germany et Givry. Par l'un ou l'autre de ces services, on transporte les voyageurs de Roanne à Paris en 25 heures.

Prix réduits.

Bureau à Roanne: aux Messageries J. COLOMBAT et C^{ie}, hôtel du Centre.

MAGASIN ET SES DÉPENDANCES.

A LOUER,

Faisant l'angle des rues Elisabeth et de la Chapelle, maison Chorgnon.

S'adresser aux demoiselles.

DEUX BEAUX

PRESSOIRS

A VENDRE,

Dont un n'ayant jamais servi.

S'adresser au bureau du journal.

PIANO

A LOUER OU A VENDRE.

S'adresser, pour le voir, à M. Bardiot, à Riorges, lieu de la Folie, ou, pour renseignements, à M. Chollet, accordeur, ou encore à Mlle Chaix, maîtresse de pianos à Roanne.

OFFICE D'HUISSIER

A LA RÉSIDENCE DE ROANNE

A VENDRE.

S'adresser au bureau du Nouvel Echo.

Appartement de 3 pièces,

NOUVELLEMENT RÉPARÉES,

A LOUER DE SUITE,

Avec cave et grenier,

Rue Bourrassières, maison Côte, au 2^{me}.

S'adresser à M. Gouttebaron, orfèvre.

CHORGNON PERE.

Imprimeur,

Fait tout ce qui concerne sa partie, Affiches, circulaires, prospectus, factures, cartes d'adresse, lettres de funérailles et de faire part, tableaux, etc. le tout à des prix très-modérés.

Il se charge aussi de tous ouvrages en lithographie.

Place du marché, Bureau du Nouvel Echo de la Loire.

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Dernier marché.

NATURE DES DENRÉES.	PREX.
Froment, 1 ^{re} qualité, le double decal.	4 45
2 ^e qualité.	5 75
Seigle, 1 ^{re} qualité.	2 55
2 ^{me} qualité.	2 55
Orge.	1 90
Fèves.	5 10

ROANNE, IMPRIM. DE CHORGNON.